CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E148349** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2027**

ÉDITÉ LE 25/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/05/2015

Raison sociale : CHARP'ENTREMONT

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 02/06/2026

Capital : 10 000

1531 ROUTE DU GRANIER
EPERNAY
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM CHAMBERY 811120856

Siret : 811 120 856 00018

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8119646-0

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 173132681S001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 173132681S001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 06 33 41 85 29 **Fax :**

Portable : 06 33 41 85 29

Responsabilité légale :
BESSON JONATHAN CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : charp-entremont@laposte.net

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 577 567 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	5	26/09/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		17/09/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/09/2026 09:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E148349** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2027**

ÉDITÉ LE **25/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/05/2015
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 02/06/2026
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **811 120 856 00018**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 8119646-0
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 173132681S001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 173132681S001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **CHARP'ENTREMONT**

1531 ROUTE DU GRANIER
EPERNAY
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

Téléphone : 06 33 41 85 29 **Fax :**
Portable : 06 33 41 85 29

Site Internet :
E-mail : charp-entremont@laposte.net

Responsabilité légale :
BESSON JONATHAN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	26/09/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	17/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	17/09/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/09/2026 09:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.